



Demande en obtention de vignettes permanentes pour le stationnement résidentiel

Je soussigné(e) _____
(nom et prénom)

demeurant à _____
(n° et rue)

CP et localité _____
(code postal et localité)

téléphone _____
(numéro de téléphone privé ou mobile)

sollicite par la présente, la délivrance de vignettes pour le stationnement résidentiel pour les véhicules suivants

	Nom du propriétaire	Numéro(s) d'immatriculation	
1		1)	2)
2		1)	2)
3		1)	2)

Important:

- 1. La demande doit obligatoirement être accompagnée d'une copie des certificats d'immatriculation (carte grise, Zulassungsbescheinigung).**
- 2. Aucun numéro d'immatriculation ne peut figurer sur plusieurs vignettes.**
- 3. Le nombre de vignettes permanentes est limité à trois par ménage. Une 4^e vignette peut être délivrée contre paiement d'une taxe annuelle de 100€.**

Mamer, le _____
(date) _____
(signature)

Remarques:

- Les vignettes sont renouvelées automatiquement vers la fin de l'année.
- Les vignettes sont uniquement valables dans la commune de Mamer et que dans le secteur y mentionné.
- Pour d'éventuels changements, l'ancienne vignette devra être renvoyée à la commune avec les documents et informations nécessaires.
- La perte ou le vol de la vignette devra être signalé dans les meilleurs délais à la commune.
- En cas de déménagement, respectivement en cas de cession du véhicule figurant sur la vignette, cette dernière est à restituer sans tarder à la commune.
- Pour une voiture de location/leasing respectivement une voiture de service une copie du contrat de leasing ou de location (privé) émis à votre nom, respectivement une attestation patronale d'utilisation privée pour une voiture de service mise à votre disposition, est à joindre.
- Tous les formulaires en relation avec le parking résidentiel sont téléchargeables sur notre site internet www.mamer.lu/formulaires ou peuvent être demandés à l'administration communale.